



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chateau de Versailles

Question écrite n° 1907

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur l'organisation des visites du chateau de Versailles pour les groupes de touristes. Il lui indique que de nombreuses salles et appartements restaurés ces dernières années avec l'aide des subventions de l'Etat restent toujours inaccessibles au public. C'est pourquoi il lui demande si le ministère de la culture entend donner l'autorisation à l'administration pour la visite du chateau et du domaine de Versailles, notamment des appartements du Dauphin, initialement prévue le 1er mai 1993, et qui restent exclus du circuit touristique.

Texte de la réponse

Afin d'offrir au public la possibilité de visiter la totalité des appartements restaurés et remeublés, la direction du musée et du domaine de Versailles a mis en place depuis le 2 mai 1992 un centre de visites-conférences proposant chaque jour aux visiteurs une dizaine de circuits différents (petits appartements, opera et chapelle, bosquets, galeries historiques...) sous la conduite de conférenciers des musées nationaux, après réservation pour le jour même. Les appartements du dauphin et de la dauphine, qui étaient ouverts tous les jours à la visite depuis l'achèvement de leur restauration (1986) dans le cadre de visites-conférences, ont été réunis depuis le 2 mai 1993 au nouveau circuit « chambre du roi » (appartement de Louis XIV). Ce circuit est accessible du mardi au dimanche de 9 heures à 17 h 30 avec audioguides en six langues ou, à certaines heures, avec un conférencier des musées nationaux, en français ou en anglais.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1907

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1539

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2218